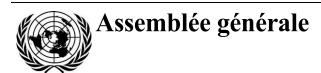
Nations Unies A/73/443/Add.1



Distr. générale 10 mai 2019 Français Original : anglais

Soixante-treizième session Point 138 de l'ordre du jour Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un bilan de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies aux 31 décembre 2017 et 2018 et aux 30 avril 2018 et 2019, et des données qui actualisent celles figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/73/443).

Le rapport porte principalement sur quatre grands indicateurs financiers : le montant des contributions mises en recouvrement, le montant des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et le total des montants dus aux États Membres.

En 2018, les soldes de trésorerie étaient positifs dans l'ensemble pour les opérations de maintien de la paix et les tribunaux. Toutefois, certaines opérations de maintien de la paix se sont heurtées à des déficits de trésorerie à différents moments, ce qui a obligé à recourir à des emprunts à court terme sur les comptes d'opérations de maintien de la paix terminées et causé d'importants retards dans les paiements aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Malgré les efforts déployés pour retarder les dépenses, le budget ordinaire a fait face, dès le mois de mai 2018, à d'importants déficits de trésorerie, qui ont atteint leur niveau le plus élevé à la fin d'octobre. Les réserves du budget ordinaire étaient alors épuisées et il a fallu, pour la première fois en 14 ans, prélever des avances sur les comptes d'opérations de maintien de la paix terminées.

Au 30 avril 2019, le solde de trésorerie était positif pour toutes les catégories, mais à mesure que l'année avance, le budget ordinaire devrait de nouveau amorcer l'inquiétante tendance à la baisse des niveaux de liquidités, dont les réserves seraient de nouveau insuffisantes pour couvrir les déficits vers le dernier trimestre. La situation de trésorerie de certaines opérations de maintien de la paix permettait de couvrir moins d'un mois de dépenses de fonctionnement.



Le Secrétariat met quant à lui tout en œuvre pour accélérer le versement des montants dus au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents. Néanmoins, selon les projections pour 2019, il y aura des retards importants vers le milieu de l'année, à moins que la situation de trésorerie de toutes les missions ne s'améliore de manière significative.

Dans l'ensemble, la crise financière est appelée à empirer si des mesures ne sont pas prises d'urgence pour accroître les réserves de liquidités et surmonter les obstacles structurels sous-jacents qui aggravent les problèmes de liquidités. À cette fin, le Secrétaire général a proposé à l'Assemblée générale un ensemble de mesures visant à remédier à la crise de liquidités que subit l'Organisation.

Les résultats de 2019 dépendront de la façon dont les États Membres s'acquitteront de leurs obligations financières. Le Secrétaire général apprécie les efforts des États Membres qui ont versé leurs contributions intégralement et en temps voulu, et exhorte les autres États Membres à tout mettre en œuvre pour régler leurs arriérés.

2/7 19-07772

I. Introduction

- 1. On trouvera dans le présent rapport des données qui actualisent celles figurant dans le précédent rapport sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale (A/73/443), de même qu'un point des indicateurs financiers aux 31 décembre 2017 et 2018 et aux 30 avril 2018 et 2019.
- 2. La situation financière de l'Organisation y est examinée à l'aune des quatre grands indicateurs habituellement utilisés, à savoir le montant des contributions mises en recouvrement, le montant des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et le total des montants dus aux États Membres.
- 3. Le 1^{er} mars 2019, le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale de la détérioration de la santé financière de l'Organisation et souligné que celle-ci faisait face à des problèmes de liquidités de plus en plus graves dans son budget ordinaire, une tendance qu'il fallait arrêter et inverser de toute urgence. Il a également souligné que les opérations de maintien de la paix se heurtaient à de fréquents problèmes de trésorerie qui obligeaient l'Organisation à différer le règlement de ses obligations à l'égard des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Il a par la suite publié un rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/73/809) dans lequel sont exposées en détail un ensemble de mesures visant à résoudre à la fois les problèmes de liquidités et les problèmes structurels plus larges qui entravent la gestion budgétaire. Ce rapport devrait être examiné ultérieurement par la Cinquième Commission en mai 2019. Les propositions y figurant ne sont pas traitées dans le présent rapport.

II. Situation financière

- 4. En 2018, les contributions ont été mises en recouvrement au titre du budget ordinaire, des opérations de maintien de la paix et des tribunaux à des niveaux inférieurs à ceux de l'année précédente. À la fin de 2018, le montant des contributions non acquittées au titre du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix était moins élevé qu'à la fin de 2017. Pour les tribunaux, au titre desquels des contributions ont été mises en recouvrement, à la fois en janvier et en juillet 2018, le montant des contributions non acquittées était plus élevé à la fin de 2018 qu'à la fin de 2017.
- 5. En 2018, les soldes de trésorerie étaient positifs dans l'ensemble pour les opérations de maintien de la paix et les tribunaux. Toutefois, plusieurs opérations de maintien de la paix se sont heurtées à des déficits de trésorerie à différents moments, ce qui a obligé à recourir à des emprunts sur des opérations de maintien de la paix terminées et causé d'importants retards dans les paiements aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Le budget ordinaire a connu d'importants déficits de trésorerie à partir de mai et jusqu'à la fin de l'année. Nonobstant les efforts visant à différer certaines dépenses, les réserves de liquidités étaient épuisées à la fin du mois de septembre et les déficits de trésorerie ont été couverts par des emprunts sur les comptes d'opérations de maintien de la paix terminées. Dans l'ensemble, la situation financière en 2018 a été la pire dans l'histoire récente de l'Organisation et devrait encore continuer de se détériorer en 2019.
- 6. Plus récemment, au 30 avril 2019, les montants mis en recouvrement pour toutes les catégories avaient été plus élevés par rapport aux montants mis en recouvrement à la même date l'année précédente. Au 30 avril 2019, le montant des contributions non acquittées au titre du budget ordinaire et des tribunaux internationaux était plus

19-07772 **3/7**

élevé par rapport à l'année précédente, mais plus faible au titre des opérations de maintien de la paix. Les soldes de trésorerie étaient positifs pour toutes les catégories, mais à mesure que l'année avance, le budget ordinaire devrait de nouveau amorcer l'inquiétante tendance à la baisse des niveaux de liquidités.

7. Pour ce qui est des dépenses relatives aux contingents et au matériel leur appartenant, les montants dus aux États Membres à la fin de 2018 étaient supérieurs à ceux constatés un an auparavant. Au 30 avril 2019, les montants dus aux États Membres indiquaient une certaine amélioration par rapport à la fin de 2018, et étaient également inférieurs au niveau enregistré au 30 avril 2018. Toutefois, d'importants retards dans le remboursement peuvent survenir vers la mi-2019 si les contributions ne sont pas reçues dans leur intégralité.

A. Budget ordinaire

- Le budget ordinaire a été confronté à de graves problèmes de liquidités au cours des dernières années, avec un déficit de trésorerie qui se produit plus tôt dans l'année, s'amplifie et persiste sur de plus longues périodes. L'année 2018 a été la pire des dix dernières années. En effet, les déficits ont commencé dès la fin du mois de mai et le déficit de trésorerie du budget ordinaire a atteint son niveau record de 488 millions de dollars à la fin d'octobre 2018. Les réserves, dont le montant s'élevait à 353 millions de dollars (150 millions de dollars provenant du Fonds de roulement et 203 millions du compte spécial), étaient alors complètement épuisées. Le déficit, une fois tenu compte de ces réserves, était de 135 millions de dollars. Ce montant a été couvert par des emprunts sur les comptes d'opérations de maintien de la paix achevées. Le solde au 31 décembre 2018 faisait apparaître un déficit de trésorerie de 323 millions de dollars, qui a été couvert par le Fonds de roulement et le compte spécial. En 2018, le Secrétariat a pris des mesures extraordinaires pour atténuer les problèmes de liquidités, y compris en retardant dès le début de 2018 certaines dépenses inscrites au budget. Sans ces mesures, le budget ordinaire aurait affiché un déficit de trésorerie de plus de 400 millions de dollars à la fin de l'année. Il est encore plus important de noter que, en octobre, le budget ordinaire n'aurait pas été en mesure de couvrir les dépenses de fonctionnement mensuelles, même si l'on avait emprunté la totalité des sommes disponibles dans les comptes des opérations de maintien de la paix terminées.
- 9. En janvier 2019, le montant des réserves du budget ordinaire était de 30 millions de dollars. Au 30 avril 2019, les réserves avaient été intégralement reconstituées à 353 millions de dollars et la situation de trésorerie s'était redressée à la suite des contributions versées par les États Membres durant les premiers mois de l'année; le solde de trésorerie était ainsi passé à 484 millions de dollars. Bien que la situation de trésorerie du budget ordinaire soit actuellement positive, la tendance des soldes de trésorerie mensuels est à la baisse à mesure que l'année avance, et la situation de trésorerie devrait être encore pire qu'elle ne l'était en 2018. Des blocs de financement ont été mis en place au début de 2019 afin d'atténuer les conséquences du manque de liquidités sur les activités prévues au budget de l'Organisation.
- 10. Au 31 décembre 2018, le montant des contributions non acquittées s'élevait à 529 millions de dollars. Si le montant des contributions mises en recouvrement en 2018 était de 91 millions de dollars inférieur à celui de 2017, le montant des contributions non acquittées à la fin de 2018 n'était que de 2 millions de dollars de moins qu'à la fin de 2017.
- 11. En 2019, les contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire étaient de 2,85 milliards de dollars, soit 362 millions de dollars de plus qu'en 2018.

4/7 19-07772

Au 30 avril 2019, le montant des contributions non acquittées s'élevait à 1,7 milliard de dollars, soit 146 millions de dollars de plus qu'un an auparavant.

- 12. À la fin de 2018, 152 États Membres au total avaient versé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire, soit 7 de plus qu'à la fin de 2017. Le Secrétaire général tient à remercier les 152 États Membres qui s'étaient pleinement acquittés de leurs obligations financières au titre du budget ordinaire au 31 décembre 2018 et invite les autres États Membres à suivre leur exemple.
- 13. Plus récemment, au 30 avril 2019, 89 États Membres avaient versé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire, soit un de plus que ceux qui l'avaient fait au 30 avril 2018. Sur ces 89 États Membres, 34 ont versé leurs contributions dans un délai de 30 jours, et sont donc considérés comme l'ayant fait à temps. Le Secrétaire général tient à remercier ces 89 États Membres de l'appui qu'ils apportent aux activités de l'Organisation et prie instamment tous les autres États Membres de s'acquitter de la totalité de leurs contributions dès que possible.

B. Opérations de maintien de la paix

- 14. L'exercice budgétaire pour les opérations de maintien de la paix n'est pas le même que celui du budget ordinaire : il court du 1^{er} juillet au 30 juin et ne correspond donc pas à l'année civile. Les contributions sont mises en recouvrement séparément pour chaque opération ; les avis de mise en recouvrement sont émis pour des périodes de durée différente, en fonction de l'expiration du mandat de chaque mission.
- 15. À la fin de 2018, le montant des contributions non acquittées pour les opérations de maintien de la paix s'élevait à 1.5 milliard de dollars. En 2019, de nouvelles contributions d'un montant de 3,3 milliards de dollars ont été mises en recouvrement et des versements d'environ 2,7 milliards de dollars ont été reçus. Au 30 avril 2019, le montant des contributions non acquittées s'élevait à 2,1 milliards de dollars.
- 16. Il ressort de l'examen des contributions non acquittées aux opérations de maintien de la paix au 30 avril 2019 que le montant de 2,1 milliards de dollars englobe 1,7 milliard de dollars au titre des missions en cours et 414 millions de dollars au titre des missions dont le mandat est terminé. En ce qui concerne les missions en cours, 1,1 milliard de dollars portent sur des montants mis en recouvrement en 2019 et 562 millions de dollars sur des montants mis en recouvrement en ou avant 2018.
- À la fin de 2018, les soldes de trésorerie disponibles pour les opérations de maintien de la paix (y compris les sommes inscrites au Fonds de réserve) s'élevaient au total à environ 1,45 milliard de dollars ; ces sommes sont conservées séparément, en application de la décision prise par l'Assemblée générale de maintenir des comptes distincts pour chaque mission. À la fin de l'année, six opérations actives avaient des soldes de trésorerie pour couvrir un mois d'opérations, voire moins. Deux opérations ont été à court de liquidités, ce qui les a obligées à emprunter auprès de missions de maintien de la paix dont le mandat était terminé pour poursuivre leurs opérations. L'Assemblée a décidé qu'aucune mission de maintien de la paix ne devait être financée au moyen d'avances prélevées sur les fonds d'autres missions de maintien de la paix en cours. Le Fonds de réserve pour le maintien de la paix, dont le montant est fixé à 150 millions de dollars, ne peut être utilisé qu'en cas d'établissement de nouvelles opérations ou d'élargissement d'opérations existantes. Le solde de trésorerie disponible à la fin de 2018 était d'environ 1,28 milliard de dollars inscrits aux comptes des missions en cours, 23 millions de dollars à ceux de missions terminées et 141 millions de dollars au Fonds de réserve pour le maintien de la paix.
- 18. La mise en recouvrement des contributions au titre des opérations de maintien de la paix s'échelonnant sur l'année et les montants nécessaires étant imprévisibles,

19-07772 5/7

- il est parfois difficile pour les États Membres d'être à jour dans leurs paiements. Au 31 décembre 2018, 45 États Membres s'étaient acquittés intégralement de leurs contributions au financement des opérations de maintien de la paix. Le Secrétaire général tient à remercier tout particulièrement les 45 États Membres de ces paiements.
- 19. Au 30 avril 2019, le nombre d'États Membres qui avaient versé l'intégralité de leurs contributions dues et exigibles au titre des opérations de maintien de la paix s'élevait également à 45. Le Secrétaire général tient à saluer tout particulièrement ces États Membres pour leurs efforts.
- 20. Lorsque les réserves de trésorerie sont insuffisantes pour couvrir les dépenses de fonctionnement de différentes opérations, les remboursements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police tendent à être différés. À la fin de 2018, le total des sommes dues aux États Membres au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 1,081 milliard de dollars, ce qui représentait une augmentation de 284 millions de dollars par rapport au montant de 797 millions qui était dû à la fin de 2017.
- 21. Au 30 avril 2019, les sommes à rembourser aux États Membres s'élevaient au total à 1,009 milliard de dollars, dont 339 millions au titre des contingents et des unités de police constituées, 584 millions au titre du matériel appartenant aux contingents pour les missions en cours et 86 millions au titre du matériel appartenant aux contingents pour les missions dont le mandat était terminé. Les remboursements au titre des contingents et des unités de police constituées étaient à jour pour toutes les missions jusqu'en janvier 2019, à l'exception de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Les remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents pour les missions en cours étaient à jour jusqu'en décembre 2018, à l'exception de la MONUSCO, de la MINUSS, de la MINUJUSTH, du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et de la MINURSO.
- 22. Le Secrétaire général tient à ce que l'Organisation s'acquitte de ses obligations à l'égard des États Membres qui fournissent des contingents et du matériel aussi rapidement que sa situation de trésorerie le lui permet. À cet égard, l'Organisation suit de près la situation de trésorerie des opérations de maintien de la paix et elle s'est donné pour priorité de rembourser les montants les plus élevés possible chaque trimestre, en fonction des liquidités et des données disponibles. Pour qu'elle puisse le faire, les États Membres doivent s'acquitter de la totalité de leurs obligations financières dans les délais impartis, et les mémorandums d'accord avec les pays qui fournissent du matériel appartenant aux contingents doivent être signés rapidement.

C. Tribunaux internationaux

- 23. Au 30 avril 2019, le montant des contributions non acquittées pour les tribunaux s'élevait à 89.9 millions de dollars, soit 55.8 millions au titre du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, 26.5 millions de dollars au titre du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et 7.6 millions de dollars au titre du Tribunal pénal international pour le Rwanda.
- 24. Au 30 avril 2019, 67 États Membres avaient versé intégralement leurs contributions pour le Mécanisme résiduel (dernière mise en recouvrement intervenue en 2019), tandis que 130 avaient versé leurs contributions pour le Tribunal pénal

6/7 19-07772

international pour l'ex-Yougoslavie (dernière mise en recouvrement intervenue en 2018), et 173 pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda (dernière mise en recouvrement intervenue en 2016). Au total, 65 États Membres avaient versé intégralement leurs contributions à tous les tribunaux, contre 64 États Membres à la même période en 2018.

25. La situation de trésorerie des tribunaux en fin de mois est positive depuis trois ans. Les résultats de 2019 dépendront de la façon dont les États Membres continueront de s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard des tribunaux.

III. Conclusions

- 26. Le Secrétaire général tient à remercier tout particulièrement les 44 États Membres qui, à la date de l'établissement du présent rapport, avaient réglé la totalité de leurs contributions dues et exigibles, à savoir l'Allemagne, l'Arménie, l'Australie, l'Autriche, Bahreïn, le Bhoutan, le Brunéi Darussalam, le Canada, la Chine, Chypre, Cuba, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, le Gabon, la Géorgie, le Guyana, la Hongrie, les îles Salomon, l'Inde, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Jamaïque, le Kyrgyzistan, le Koweït, la Lettonie, le Liechtenstein, le Malawi, la Malaisie, Monaco, Nauru, le Nicaragua, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Rwanda, le Samoa, Singapour, la Slovaquie, la Suède, la Suisse et les Tuvalu.
- 27. La santé financière de l'Organisation continue de dépendre du versement ponctuel par les États Membres de la totalité des sommes dont ils sont redevables. Le Secrétariat s'engage à utiliser les fonds qui lui sont confiés de manière rationnelle et à fournir des informations de la façon la plus transparente possible.

19-07772 **7/7**